CONDITIONS D'ACCUEIL ARTISTE

Rémunération artiste : 1500€ HT sur facture
Œuvre à réaliser avant le 31/05/24.

Peinture et matériel fourni sur place
Défraiement pour le trajet aller-retour jusqu'à Port de Bouc.
Pris en charge par le festival pendant toute la durée de la réalisation de l'œuvre : repas et logement en chambre individuelle dans un bungalow à partager.

ARTIST WELCOME CONDITIONS

Artist remuneration: €1500 on invoice
Mural to be completed before 05/31/24.

Paint and materials provided on site
Expenses for the return journey to Port de Bouc.
Supported by the festival for the duration of the work's production: meals and accommodation in a single room, in a shared bungalow.